

PROCÈS-VERBAL

du Conseil municipal du 01/07/2026

Présents :

CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, DEVAUX Étienne, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Éric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, RODIN Ludovic, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leila, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, COMBE Jean-Luc, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Mme NALINE à Mme PREVOT
M. CHANAT à Mme MERCADAL
Mme LE GALLOUDEC à Mme BENRAMDANE
Mme PAGES à M. CHAPLET
M. FELIX à M. POIRIER

M. POIRIER est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. Olivier CHAPLET, Maire de la commune de Cesson.

M. LE MAIRE : Mesdames, messieurs, je vous propose de commencer cette séance du Conseil municipal et de façon traditionnelle, de la commencer par l'appel nominal des conseillers municipaux. La liste a changé. Ce n'est plus l'ordre alphabétique. J'en suis désolé.

Il nous faut comme d'habitude désigner une ou un secrétaire de séance.

Vijay POIRIER : Je me porte volontaire M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci M. POIRIER, pour ce volontariat.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 03/06/2026
--

M. LE MAIRE : Il nous faut approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 3 juin. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Je ne vois pas de mains qui se lèvent. Je propose de passer au vote. Y a des abstentions ? Des oppositions ? Il est adopté.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Information sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT
--

M. LE MAIRE : Ensuite, si vous avez des questions, des demandes d'informations sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je suis prêt à y répondre.
Je ne vois pas de mains qui se lèvent.

(Propos hors micro)

M. LE MAIRE : Peut-être, je ne sais pas. Dites-moi tout.

Lydia LABERTRANDIE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Nous aimerions savoir quelle est la nature de ces travaux. Ces terrassements et travaux paysagers permettent-ils de réduire le rayonnement thermique compte tenu du réchauffement climatique ?

M. LE MAIRE : C'est sur l'aménagement qui était prévu initialement sur la cour si je ne dis pas de bêtises, et de mémoire, il y a eu des matériaux en plus. La décision n°41 pour l'avenant 3 du lot installation de chantier gros œuvre VRD.

(Propos hors micro)

François REALINI : C'est l'aménagement de la cour. On a rajouté des arbres, des choses comme ça à la demande des professeurs.

(Propos hors micro)

M. LE MAIRE : Si, des arbres.

François REALINI : C'est des arbres, des aménagements de la cour qu'ils ont demandés en supplément.

Lydia LABERTRANDIE : D'accord. Pour 10 703 € ?

M. LE MAIRE : Pour 10 703 €, oui.

François REALINI : Oui, c'est ça.

Lydia LABERTRANDIE : Merci.

M. LE MAIRE : Je vous en prie. D'autres demandes sur ces décisions ? Je n'en vois pas.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation des représentants à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
--

M. LE MAIRE : Nous allons passer au premier point à l'ordre du jour pour la désignation de représentants à la Commission locale d'évaluation des charges transférées, ou dite « CLECT ». Ce sont des instances créées généralement au sein d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, unique. Le rôle de cette commission, c'est d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre communes membres et intercommunalités. Par exemple la voirie, l'assainissement, les équipements sportifs... Les travaux servent à calculer les flux financiers que ça peut représenter, c'est-à-dire ce que les communes ou l'agglomération – parce que c'est dans un sens ou dans l'autre – dépensaient en investissement et en fonctionnement pour cette compétence et ce que les communes

ou l'agglomération devront verser pour que la compétence soit transférée. Quand il y a ce genre de transfert et que la CLECT décide d'une certaine somme, ça a une influence sur ce qu'on appelle les attributions de compensation que l'agglomération est censée verser aux communes. Et c'est comme ça que Cesson se retrouve aujourd'hui à abonder entre guillemets aux attributions de compensation. Elles portent mal leur nom, puisqu'elles compensent rien chez nous, puisque nous sommes contributeurs au niveau de l'agglomération. Tout ça suite au transfert de compétences de la médiathèque, des piscines, de l'éclairage public. Il y en a eu quelques-unes comme ça. Aujourd'hui, sur Grand Paris Sud, on a des communes qui touchent une attribution de compensation et parfois assez importante et des communes qui versent dans le cadre de ces attributions de compensation.

Les communes de 10 000 à 25 000 habitants doivent nommer deux représentants. Je vous propose de désigner deux membres du Conseil municipal en les personnes de M. Pierre LAINEY et de moi-même. Il y a peut-être d'autres candidats. M. FAVRE ?

Julien FAVRE : Le groupe Nouveau Départ pour Cesson ne participera pas au vote dans la mesure où c'est une décision de la majorité.

M. LE MAIRE : C'est une décision de l'agglomération à la base. Effectivement, les noms proposés, c'est une décision de la majorité, je vous rejoins.

D'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote. J'ai compris que vous ne participiez pas au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

FINANCES

Effacement de dette

M. LE MAIRE : Ensuite, des décisions finances. La première pour un effacement de dettes. La commission de surendettement nous a envoyé une demande d'annulation de dette d'un contribuable de la ville de Cesson pour un montant total de 716,70 €. C'est des titres émis sur la période de septembre 2020 à mars 2024 concernant la restauration scolaire, les accueils et le centre de loisirs. Le comptable public nous demande l'effacement de cette dette dans les écritures de la ville.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Ouverture d'un compte à terme

M. LE MAIRE : Ensuite, comme nous l'avons déjà fait il y a 6 mois, l'ouverture d'un compte à terme. On en a déjà débattu, mais je vous le redis. C'est une possibilité qui s'offre à nous sous certaines conditions. Je vous rappelle que c'était la somme issue de la vente du terrain à la société BURBAN PALETTES que nous avions souhaité mettre sur ce compte à terme. Et donc on a tout à fait la possibilité de le faire. On pourrait aussi acheter des bons du Trésor, souscrire des parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières. L'avantage du compte à terme, c'est que si un besoin de trésorerie important se fait sentir, on peut le clore rapidement et sans pénalité et le

taux est fixé à la date où on décide de le clore. C'est une facilité quand on a un peu de trésorerie d'avance notamment liée à cette vente. Ça peut être lié aussi à des subventions perçues pour des projets qui ne sont pas encore réalisés.

Ce qui vous est proposé ce soir, c'est l'ouverture d'un compte à terme de 1,2 million d'euros sur 6 mois. Les taux sont fixés et garantis pour la durée du contrat au début de chaque mois par l'agence France Trésor. La collectivité collecte de manière certaine sauf retrait anticipé les intérêts qui lui sont versés à échéance. À titre d'exemple, l'ouverture d'un compte à terme de 1,2 million sur 6 mois en octobre 2025 aurait un taux actuariel de 2,38 %.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette ouverture de compte ? Je ne vois pas de mains se lever. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, à temps complet pour la direction de l'éducation

M. LE MAIRE : Maintenant, toute une série de délibérations ressources humaines, qu'on a l'habitude de prendre avant l'été. Je vous propose de les dérouler une à une. La première, c'est la création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps complet pour la direction de l'éducation afin de remplacer un agent suite à son départ en disponibilité pour convenance personnelle au sein de la direction de l'éducation. Il convient de créer un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps complet pour la période du 6 juillet 2026 au 2 juillet 2027.
Est-ce qu'il y a des questions ? M. COMBE.

Jean-Luc COMBE : Bonjour, Monsieur le Maire. Bonjour mes chers collègues.
Je me suis exprimé en commission des finances. Je vous ai même adressé un message pour vous faire part d'un certain nombre d'interrogations ou de positions constantes du groupe adoptées même lors du précédent mandat. Je vais rappeler notre position sur ces questions.
Tout d'abord, on vous a demandé pour la commission des finances de préciser le fondement juridique du recours à un nombre important d'agents contractuels – d'ailleurs quasiment tous, là aujourd'hui – et de nous indiquer pour chaque emploi s'ils correspondaient à un besoin temporaire ou un besoin permanent de la collectivité. Vous nous avez rappelé le caractère contraint non pas juridiquement, mais dans la gestion de ces personnels de ces recrutements. Je vous ai dit d'ailleurs que nous ne méconnaissons pas les difficultés actuelles de recrutement dans l'ensemble des trois fonctions publiques : à l'État, l'hôpital, dans les collectivités territoriales. Et notre intervention n'a pas pour objet de mettre en cause les agents contractuels, les agents personnellement, évidemment. Ils accomplissent souvent avec beaucoup de professionnalisme les missions totalement indispensables au fonctionnement de nos écoles, de nos accueils de loisirs, de la restauration scolaire ou de la petite enfance. Ils ne sont donc en rien responsables de cette situation. Ce que nous contestons en revanche, c'est la politique de ressources humaines qui consiste à faire reposer durablement le fonctionnement durable normal d'un service public sur une succession de contrats à durée déterminée. Plusieurs délibérations concernent certes le remplacement d'agents en disponibilité ou en congé parental. Ces situations peuvent naturellement justifier le recours à des contractuels. Toutefois, nous devons souligner le nombre anormalement élevé d'agents auxquels un congé en disponibilité pour

convenance personnelle a été accordé. Pourquoi renouveler autant de disponibilités et pour de longues durées à des agents qui ont, semble-t-il, rompu tout lien avec les services de la commune ? Je rappelle que la mise en disponibilité peut durer jusqu'à 10 ans maintenant. Ces postes libérés pourraient ainsi être pourvus par des agents titulaires qui seraient alors déprécarisés.

À cet égard, Monsieur le Maire, nous vous demandons expressément de nous fournir la liste anonymisée des agents en disponibilité pour convenance en indiquant la durée de leur congé.

D'autres délibérations concernent des besoins qui reviennent chaque année : 10 postes pour l'entretien et la restauration scolaire, 4 postes en remplacement d'ATSEM, définitivement partis de la collectivité, des postes d'animation reconduits d'année en année ou encore un poste permanent dans le secteur jeunesse. Ces besoins ne sont manifestement pas exceptionnels. Ils participent au fonctionnement quotidien, normal du service public communal. Nous estimons ainsi qu'une collectivité doit avoir pour ambition de stabiliser ses équipes plutôt que d'organiser la reconduction annuelle de contrats précaires. La stabilité des personnels à notre sens est une garantie pour les agents eux-mêmes qui peuvent construire ainsi un véritable parcours professionnel. Elle a aussi une garantie pour les familles, les enfants, les services municipaux, tous les partenaires de la commune qui bénéficient d'équipes expérimentées, fidélisées et pleinement intégrées. Nous pensons qu'une politique de ressources humaines moderne ne consiste pas seulement à gérer des effectifs. Elle consiste aussi à offrir des perspectives professionnelles et à reconnaître l'engagement de celles et ceux qui assurent chaque jour la continuité du service public. Notre désaccord est donc avant tout un désaccord politique que nous relevons à chaque délibération qui propose un recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents. Nous considérons que la commune devrait engager une démarche de résorption progressive de cette précarité, d'identifier les besoins permanents et chaque fois que cela est possible de privilégier des emplois statutaires ou des perspectives de stabilisation pour les agents concernés.

À cet égard Monsieur le Maire je vous ai fait remarquer en commission des finances que des agents titulaires, ce sont des agents qui cotisent à la CNRACL et qui combleraient ainsi pour la part qui leur revient le déficit maintenant que connaît cette caisse de retraite des agents des collectivités locales et des agents hospitaliers. Parce que nous ne partageons donc pas cette orientation, notre groupe votera donc contre ces délibérations et nous nous abstiendrons sur les postes de remplacement ponctuels faute d'une clarté suffisante sur votre politique de ressources humaines. Et encore une fois, ce ne sont pas les agents qui seront nommés qui sont en cause et ils ont bien sûr toute notre confiance.

M. LE MAIRE : Merci.

Quelques éléments de réponse puisqu'on avait échangé en commission là-dessus. Je souhaite aussi que l'ensemble du Conseil puisse entendre les réponses que je vous avais amenées, même si je comprends bien que ces réponses ne sont pas satisfaisantes. Ceci dit, on a aussi une volonté de stagiairiser et ensuite de titulariser, puisque depuis 2020, 8 agents avaient été stagiairisés et titularisés. Je comprends qu'à vos yeux, ce n'est pas suffisant, mais on est aussi dans cette démarche-là. Et vous l'avez très bien dit, parfois, quand on stagiairise, on titularise et puis, certains agents notamment dans l'animation, souhaitent faire autre chose et se mettent en disponibilité. Et là, on retombe dans ce travers-là. En sachant qu'ils peuvent revenir à tout moment, ce qui est clairement le cas, je suis bien d'accord avec vous. On n'est pas

obligés de les reprendre au même poste, mais ça peut arriver.

Concernant certains postes, notamment celui des ATSEM, c'est une vraie réflexion. Tout le monde le sait, la France est en baisse de natalité. J'en suis même sûr, à terme, nous aurons moins d'enfants dans nos classes maternelles. Là, on a en vrai enjeu de reclassement de ce personnel, puisque s'il y a un surplus d'ATSEM... Les enseignants, je pense, seront très contents d'en avoir peut-être une ou deux par classe. Ce n'est peut-être pas le but non plus de ces postes-là. Et de la même façon, pour notre personnel de cantine, on a aussi cette problématique de reclassement, parce qu'arrivé aussi un certain âge, les gens sont fatigués. Ce sont des métiers durs, pénibles et effectivement, quand on a du personnel titulaire, il faut bien évidemment le reclasser. C'est une vraie problématique. Il serait peut-être intéressant que notre législateur se penche aussi sur ces problématiques de reclassement de certaines filières. Sur ce poste en particulier de personnels d'école, là par contre, on a aussi un vrai sujet, puisque si on voulait pourquoi pas stagiairiser et titulariser, on serait un peu embêtés, puisque sur les 10 que nous souhaitons reconduire, nous avons 6 personnes qui ne sont pas de nationalité européenne, qui ne pourraient pas postuler et qu'on ne pourrait pas stagiairiser. C'est un sujet complexe. Je comprends votre point de vue. Ce n'est pas un souci. D'ailleurs, on le voit que c'est un sujet complexe, puisque la presse s'en est fait écho dans la ville voisine de Lieusaint avec une manifestation de personnel, avec des revendications entre autres aussi, mais avec un problème de base sur aussi cette problématique-là. Ce n'est pas un sujet simple. J'entends parfaitement votre opposition et je comprends parfaitement votre vote.

Sur cette première délibération, y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Ont voté contre : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

Reconduction de postes d'adjoints d'animations, contractuels, à temps complet, pour la direction de l'éducation

M. LE MAIRE : Deuxième délibération. Suite aux demandes de mise en disponibilité pour convenance personnelle de deux agents, il convient de reconduire deux postes d'adjoints d'animation contractuels à temps complet pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 pour la direction de l'éducation.

Des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Ont voté contre : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

Reconduction de postes d'adjoints techniques, contractuels, à temps complet, pour la direction de l'éducation

M. LE MAIRE : Reconduction de postes d'adjoints techniques contractuels à temps complet pour la direction de l'éducation. Suite au renouvellement de mise en disponibilité pour convenance personnelle de quatre agents, il convient de reconduire quatre postes d'adjoints techniques contractuels à temps complet pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Pas de questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Ont voté contre : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

Reconduction de postes d'adjoints d'animations, contractuels, pour les activités extrascolaires, périscolaires et pour l'accueil aux vacances scolaires à l'antenne jeunes et à la Plaine du Moulin à Vent

M. LE MAIRE : La reconduction de postes d'adjoints d'animation contractuels pour les activités extrascolaires, accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, pour les activités périscolaires, accueil de pré et post-scolaire, la pause méridienne et pour l'accueil aux vacances scolaires à l'antenne jeune et à la Plaine du Moulin à Vent. Il est proposé de reconduire neuf postes d'adjoints d'animation contractuels pour les activités extrascolaires, les activités périscolaires ainsi que pour l'accueil aux vacances scolaires à l'antenne jeune et à la Plaine du Moulin à Vent pour un total de 8 300 heures du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Pas de questions ? Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

Reconduction de postes d'adjoints d'animations, contractuels, pour le renfort d'animateurs

M. LE MAIRE : Reconduction de postes d'adjoints d'animation contractuels pour le renfort d'animateurs. Il est proposé de reconduire des postes d'adjoints d'animation contractuelle du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 pour un total de 750 heures. Ce renfort pallie l'absence temporaire d'animateurs titulaires (formations, enfants malades, événements familiaux, rendez-vous médicaux, spécialistes, incidents, etc.) Pas de questions ? On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

Reconduction de postes d'adjoints techniques, contractuels, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs

M. LE MAIRE : Délibération suivante, les reconductions de postes d'adjoints techniques contractuels pour l'entretien, le service de restauration dans les écoles et les accueils de loisirs. Il est proposé de reconduire des postes d'adjoints techniques contractuels pour effectuer l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs, soit 10 postes d'adjoints techniques contractuels pour un total de 13 500 heures du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Pas de questions ? On passe au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Ont voté contre : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

Reconduction de postes d'adjoints techniques, contractuels, pour les remplacements exceptionnels

M. LE MAIRE : La reconduction de postes d'adjoints techniques contractuels pour les remplacements exceptionnels. Il est proposé de reconduire des postes d'adjoints techniques contractuels du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2026 pour un total de 1 000 heures. Ce renfort palliant l'absence temporaire d'agents titulaires (formations, enfants malades, ce que j'ai déjà dit tout à l'heure...) sur le temps de restauration scolaire et d'entretien des locaux.

Pas de questions ? On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?
Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

Reconduction de postes d'adjoints administratifs, contractuels, pour les études surveillées

M. LE MAIRE : La reconduction de postes d'adjoints administratifs contractuels pour les études surveillées. Afin de pallier le désistement d'enseignants pour assurer l'encadrement des études surveillées, il convient de recruter des agents contractuels à temps non complet pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 30 juin 2026 à raison de 150 heures. Je le précise, c'est pour les études surveillées.

Des questions ? On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?
Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

Reconduction de postes d'adjoints techniques, contractuels, pour la direction de l'éducation

M. LE MAIRE : La reconduction de postes d'adjoints techniques contractuels pour la direction de l'éducation. Suite au départ d'ATSEM (retraite, mobilité interne, démission) il convient de les remplacer pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 pour un total de 6 320 heures.

Je ne vois pas de questions. On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Ont voté contre : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

Reconduction d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps non complet, pour la direction de l'éducation

M. LE MAIRE : La reconduction d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet pour la direction de l'éducation. Suite aux besoins du multi-accueil (entretien des locaux, des jouets, gestion du linge, du repas) il convient de reconduire un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 juillet 2027 un total de 1 260 heures.

Pas de questions. Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale, contractuel, à temps non complet, pour la direction de l'éducation

M. LE MAIRE : Création d'un poste d'auxiliaire de culture de classe normale contractuel à temps non complet pour la direction de l'éducation. Afin de remplacer un agent pendant son congé parental au sein du multi-accueil, il convient de créer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale contractuel à temps non complet pour un total de 1 410 heures du 1^{er} septembre 2026 au 30 juillet 2027.

Pas de questions. Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

Reconduction d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation

M. LE MAIRE : Et la dernière, reconduction d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps complet pour la direction de l'éducation. Suite au besoin de la direction de l'éducation sur le secteur jeunesse, il convient de reconduire un poste d'adjoints d'animation contractuel à temps complet pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Pas de questions. Je passe au vote. Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie. Merci pour toute cette série de délibérations.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Ont voté contre : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

URBANISME ET FONCIER

Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

M. LE MAIRE : Je vais céder la parole à Mme PECULIER sur un point urbanisme et foncier.

Charlyne PECULIER : Merci, Monsieur le Maire. Notre point urbanisme concerne le Plan Local d'Urbanisme et sa prescription pour entamer sa révision générale. Le Plan Local d'Urbanisme qui définit les règles d'utilisation du sol a été approuvé en 2022, modifié en 2025. Depuis, il y a eu pas mal d'évolutions notamment en termes de contexte législatif, mais aussi réglementaire et surtout l'adoption du SDRIF-E et du SCoT, deux documents supra communaux qui nous imposent une mise en compatibilité. C'est la région Île-de-France et l'agglomération.

Ça va nous permettre de réviser entièrement ce PLU, puisqu'il y a d'autres enjeux, notamment des enjeux climatiques et environnementaux. Il y a des corrections à faire également, puisque ce PLU a été utilisé et c'est là où on se rend compte aussi d'erreurs matérielles à corriger, ça va permettre ça aussi. Et globalement réinterroger le projet communal en termes d'urbanisme. Ça demande plusieurs phases.

Vous avez un schéma qui explique ça assez bien, en deuxième page. Une phase évidemment de concertation qui est plus ou moins détaillée. Ce qui est détaillé, c'est surtout la partie qu'on va mettre dans le cahier des charges pour le bureau d'études, mais ça n'empêche pas de faire d'autres concertations de notre côté.

En ce qui concerne les objectifs, on a :

- la modernisation du contenu du PLU
- l'adaptation au développement de la commune et à ses besoins futurs
- cette mise en compatibilité
- les corrections
- renforcer les outils permettant de mieux maîtriser la densification de la commune et notamment ça concerne l'OAP existante qu'on va pouvoir revoir
- poser les bases pour l'urbanisme en prenant en compte les enjeux de la transition écologique et du réchauffement climatique, je dirais même du dérèglement climatique, ça dépend où on se place dans quelle temporalité
- l'harmonisation de l'urbanisme et le maintien de la qualité du cadre de vie que ce soit pour les habitants actuels mais aussi pour les habitants futurs de la commune, qui vont s'installer ici

Par rapport à ses objectifs qui sont relativement larges, ils sont plus détaillés dans la note. Ces objectifs restent assez larges, parce qu'il y a une phase de concertation et de révision. On n'a pas tout défini à l'avance. C'est un travail d'à peu près deux ans.

Cette délibération fixe les modalités de concertation. Elle précise les personnes publiques mentionnées. Elle autorise aussi Monsieur le Maire à signer tout contrat de prestations nécessaires à la mise en œuvre de la révision, solliciter une dotation de l'État, c'est important d'aller vite sur ce sujet, pour obtenir une dotation, parce qu'elles ne seront pas illimitées pour les communes et beaucoup de communes sont concernées par cette révision.

Je pense que j'ai tout dit dans les grandes lignes. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. LE MAIRE : M. FAVRE.

Julien FAVRE : Merci Mme PECULIER pour la présentation de cette délibération qui engage la commune sur la révision générale de son PLU, ce qui n'est jamais une délibération ordinaire. Cela engage l'avenir de notre commune pour la décennie qui vient et elle déterminera notre manière de construire, de préserver nos espaces naturels, d'organiser les déplacements, d'accueillir de nouveaux habitants aussi, puisque notre commune est amenée à connaître une augmentation de sa population a priori, de soutenir l'activité économique et de répondre aux défis climatiques comme

la période récente nous y invite.

Vous l'avez dit, la délibération mise au vote comporte plusieurs volets et je voudrais revenir sur trois volets qui sont :

- la prescription de révision
- la définition des objectifs d'aménagement
- et la méthode de concertation

Concernant la prescription de révision générale du PLU, notre groupe n'y est pas opposé. Depuis son approbation en 2022, comme vous l'avez signalé, il y a des facteurs extérieurs qui obligent, comme l'évolution du contexte juridique, la mise en œuvre du zéro artificialisation nette par exemple, ainsi que des documents supra communaux... Je me permets de citer leurs acronymes qui ne sont pas toujours connus : le SDRIF-E pour la région, le SCoT de Grand Paris Sud. Nos documents doivent être en conformité et vous l'avez dit en commission d'urbanisme, d'ici 2028. Il y a bien sûr aussi de nouvelles exigences environnementales et la période nous le rappelle assez durement. Il est donc logique que notre document d'urbanisme soit adapté. Toutefois, et cela fera le lien avec la deuxième partie de mon intervention, nous constatons que ce projet majeur de révision du PLU n'a pas été annoncé pendant la campagne municipale, ce que nous regrettons, car cela aurait permis de mettre en débat nos visions respectives de l'aménagement de la commune dans ce temps démocratique qui est essentiel.

Deuxième point de notre intervention, cela concerne un autre volet de la délibération qui est la définition des objectifs. Vous les avez présentés ici succinctement. Vous présentez des objectifs généraux avec quelques annonces précises dans les documents préparatoires du Conseil municipal. Nous avons eu un dialogue avec Monsieur le Maire, en amont du Conseil pour obtenir l'ajout de deux éléments afin de renforcer les objectifs environnementaux, en intégrant notamment l'enjeu spécifique de l'adaptation au réchauffement climatique qui doit venir en complément de l'atténuation de ce réchauffement. Ce sont deux objectifs qui sont complémentaires, mais qui nécessitent aussi des prises de décision un peu différentes. Nous avons demandé aussi l'ajout de l'objectif de développer les mobilités douces. Vous avez accepté ces deux demandes et nous vous en remercions. Nous rappelons d'ailleurs ici notre proposition de campagne de renforcer l'expertise technique de la municipalité sur ces sujets de transition écologique, ce qui permettrait de ne pas dépendre uniquement d'une expertise extérieure et d'assurer un suivi dans le temps de ces questions.

Concernant ces objectifs toujours, nous souhaiterions avoir quelques précisions sur des intentions formulées dans le document préparatoire, donc les questions que nous avons adressées en amont du Conseil ces derniers jours. Dans la note de synthèse, il est indiqué que la révision du PLU permettrait entre autres « de corriger les problématiques identifiées ». Quelles sont ses problématiques identifiées ? Rappelons que le PLU actuellement en vigueur est relativement récent, puisqu'il date de 2022. Et donc 4 ans plus tard, une révision générale est engagée. Au-delà des facteurs externes qui nous invitent à réviser ce PLU, quelles sont ces problématiques que vous avez identifiées ? Ce serait intéressant que le Conseil municipal et les Cessonnais en soient informés dès ce soir.

Dans les considérants de la délibération toujours, il est indiqué que la révision du PLU permettrait « d'engager une réflexion sur la production de logements sociaux, notamment via l'adaptation de certaines OAP ». J'aimerais que vous puissiez expliciter cette formulation. Que faut-il comprendre par « engager une réflexion sur la production de logements sociaux » ? Est-ce que vous envisagez une diminution de la construction de logements sociaux ?

Dans les considérants de la délibération toujours, il est indiqué que la révision du PLU permettrait de « développer les activités de loisirs et de plein air au sein du Bois des Saints-Pères ». Là aussi, nous aimerions avoir quelques éclaircissements sur ce point. En quoi le PLU actuel bloque-t-il ce développement ?

Au-delà nous attendons aussi de la part du groupe majoritaire qu'il exprime précisément ses objectifs, ce soir ou dans les mois à venir, concernant l'évolution démographique, la maîtrise de la densification qui est présentée pour l'instant de manière assez générale. Quels sont les quartiers qui devront évoluer ? Quels espaces devront être sanctuarisés ? À nouveau, vous êtes sur des formulations générales. On peut tout à fait le comprendre. C'est le début du processus. Néanmoins, le PLU final ne sera pas là pour appeler à voter des intentions, mais pour spécifier des objectifs précis et explicites. Le problème du PLU, souvent, c'est que c'est un document assez technique et il faut derrière avoir des explications claires sur l'objectif recherché.

Troisième série de remarques et dernière série de remarques qui concerne la méthode. Comme l'a rappelé Mme PECULIER dans le corps de la délibération, vous présentez le processus de concertation conforme aux exigences légales : affichage, registres, adresses électroniques, etc. Nous, nous souhaitons aller un peu plus loin dans ce processus de concertation et la manière dont il est organisé pour que le PLU soit un projet qui soit véritablement partagé. Dans cet esprit de co-construction, nous avons proposé dans le courrier que nous avons envoyé ces derniers jours notamment la mise en place d'ateliers participatifs. Vous en avez dit quelques mots, Mme PECULIER, et nous avons eu une réponse ce matin à ce courrier. Il semblerait que pour l'instant, il n'est pas intégré au marché, comme vous venez de le dire, mais nous serons attentifs à ce que ces ateliers participatifs auxquels nous tenons beaucoup pour pouvoir associer la population, soient organisés.

Enfin, concernant la concertation et plus largement la manière dont le PLU sera analysé et présenté devant le Conseil municipal et la population, nous souhaitons que ce soit l'occasion véritablement dans débat de fond pour éviter l'écueil de tomber sur une discussion technique. Donc nous souhaitons que cette révision soit conduite dans la plus grande transparence avec une véritable ambition démocratique, un dialogue permanent avec la population, comme avec le Conseil municipal.

Aujourd'hui, vous nous demandez d'approuver une procédure et c'est réglementaire, bien entendu. Et nous espérons dès ce soir pourquoi pas et au moins dans les prochains mois, pouvoir débattre d'un projet. C'est cette ambition que nous souhaiterions partager avec vous.

Charlyne PECULIER : Merci beaucoup.

Concernant les problématiques identifiées, pour reprendre la même rédaction, il s'agit à la fois d'erreurs plutôt d'orthographe, tout simplement, mais aussi en éprouvant ce PLU, il y a des difficultés d'application et notamment – c'est particulièrement technique – il y a une distance minimale entre les constructions non contiguës situées sur une même unité foncière. Ça contraind notamment à la réalisation d'annexes. C'est des choses qu'il faut revoir et sans doute corriger. On n'a pas fait la liste exhaustive. Ça va être aussi au bureau d'études de regarder ça précisément.

Concernant la réflexion sur la production de logements sociaux, la ligne est toujours la même, c'est-à-dire de respecter nos obligations en la matière, et donc comme on est plutôt bons élèves, en tout cas sur la partie triennale, on peut se permettre aussi de

regarder précisément les OAP et pouvoir identifier potentiellement là où on peut maîtriser la densification. Ça fait partie des réflexions à avoir en concertation. Je ne peux pas donner des éléments très précis, parce que ce serait beaucoup trop avancé à ce stade. On n'a même pas encore de bureaux d'études. En tout cas, le fait qu'on ait plutôt bien avancé sur ce sujet permet aussi de revoir les objectifs de ce point de vue-là dans notre révision du PLU.

Concernant le développement d'activités de loisirs de plein air au sein du Bois des Saints-Pères. Aujourd'hui, dans le PLU c'est une zone N. Ça restera une zone naturelle, ça va sans dire, mais je préfère le dire, tout en favorisant les activités de plein air qui permettent de pouvoir investir ce bois en le respectant. Aujourd'hui il y a l'accrobranche qui est une réussite à notre point de vue, parce que c'est un avantage pour les habitants d'avoir ce genre d'activité à proximité. C'est pour faire en sorte de regarder précisément ces activités-là et pourquoi pas de favoriser des porteurs de projets par la suite. C'est plutôt en terme d'anticipation aussi. Concernant la concertation, le bureau d'études, plus il organise de la concertation, plus on lui demande du diagnostic, plus il coûte et c'est déjà relativement cher déjà l'origine. Ce qui est contenu là, c'est la partie concertation qu'on va demander dans le cahier des charges, mais ça ne veut pas dire que ça se limitera à cette concertation. Et notamment quelque chose qui paraît très important à faire, c'est d'aller voir les copropriétés qui sont nombreuses à Cesson. Il y a discussion à avoir notamment sur les enjeux climatiques et environnementaux, sur tout ce qui est transition énergétique notamment. Il y a des éléments à regarder ensemble, mais pas que, de manière générale, de pouvoir les associer aussi à cette révision. Et on verra en fonction des besoins du diagnostic également quel type de consultation on peut mettre en place également avec les élus, bien sûr, à commencer par là, de pouvoir, au-delà de la commission d'urbanisme, pouvoir vous associer.

M. LE MAIRE : D'autres interventions ?

C'est vraiment le début de la révision. C'est un cahier des charges qu'on fait pour avoir un cabinet. Rien n'est figé d'avance. On sera à l'écoute des habitants, ça a été dit, à l'écoute du prescripteur aussi, puisque ce sont des professionnels, pour co-construire ce nouveau PLU, même si ça reste un document contraint, technique. J'en suis le premier désolé. On aura certainement à faire un travail de vulgarisation pour que chacun et chacune puisse comprendre les enjeux et les règles qui seront édictés dans ce PLU. C'est pour ça que c'est compliqué de le faire en interne et qu'on a cette obligation en termes de moyens de s'associer à un cabinet externe.

M. COMBE ?

Jean-Luc COMBE : Monsieur le Maire, je l'ai également évoqué en commission des finances même si ce n'est pas un sujet financier, mais c'est l'occasion peut-être, ces mois de réflexion sur l'actualisation de notre PLU d'amorcer sont sur la sortie de l'opération d'intérêt national. Les villes nouvelles, c'est une affaire très ancienne. Les villes nouvelles, elles ne sont plus nouvelles depuis très longtemps. Beaucoup sont sorties des périmètres d'opération d'intérêt national. Je pense à Évry par exemple, qui est maintenant dans notre même agglomération. Et ce dès les années 90. Est-il encore légitime que l'État soit aménageur, même résiduel de notre territoire ? La décentralisation a bien avancé. Les structures sont en place. Les communes continuent. Les intercommunalités qui ont succédé aux syndicats d'agglomération nouvelle mis en place lors de la création des villes nouvelles. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Je pense qu'aujourd'hui, les élus émanant du suffrage universel sont tout à fait à même de penser et de construire l'aménagement de leur territoire.

Donc on devrait porter Cesson, puisque je n'ai pas entendu d'autres voix, mais peut-être sont-elles trop peu fortes pour être entendues, mais pourquoi pas porter cette question au niveau de Grand Paris Sud, en tout cas de Sénart ? Puisque la partie Évry est déjà sortie de l'opération d'intérêt national. Je pense qu'aujourd'hui, nos territoires, ces élus ont atteint un niveau de maturité tout à fait à même de pouvoir prendre en main complètement leur destin. L'État conservant la possibilité d'intervenir comme il le fait d'ailleurs, en approuvant le SDRIF-E ou en imposant des projets particuliers pour satisfaire les besoins qu'il estime indispensables. C'est une suggestion. Ce n'était pas mentionné jusqu'à maintenant. C'est peut-être l'occasion de soulever cette question au moment de la révision du PLU.

M. LE MAIRE : Cette question effectivement, on n'en entend pas publiquement beaucoup parler. En tant qu'élus de Sénart, mais de Sénart étendu, puisqu'il y a quand même des communes dans l'Essonne qui font partie de ce qu'on peut appeler Sénart, qui font partie de l'OIN, la question a été clairement posée par notre président Stéphane BEAUDET lors du dernier Conseil d'Administration de l'EPA. Il l'avait posée avant, mais pas officiellement... C'est quand même un sujet qui traîne depuis 2022 entre les représentants des communes au sein du Conseil d'Administration de l'EPA et les représentants de l'État. L'État, à l'époque, n'était pas très favorable. Aujourd'hui, je pense qu'il y a une écoute un peu plus attentive. C'est un processus long, puisque ça a été évoqué lors de ce conseil d'administration, les dernières rétrocessions de voiries d'Évry sont intervenues l'année dernière. C'est parfois plus de 20 ans. Si on veut un jour que ça aboutisse, il faut commencer en parler, se mettre autour de la table et regarder les tenants et les aboutissants parce que ce n'est pas un sujet simple. Au-delà de ça, je plutôt de l'OIN logement, parce que la base, c'était quand même cela : les villes nouvelles, c'est créer du logement. On a un petit peu évolué en y associant de l'activité économique, ce qui est une bonne chose, parce que faire uniquement du logement, on arrive à des villes dortoirs et c'est bien aussi que les habitants puissent avoir un travail pas loin de chez eux. Ceci dit, dans ce qui est aussi géré par l'établissement public d'aménagement, il y a la zone de Villaroche, de Réau, qui présente un vrai intérêt national puisqu'en termes d'activités économiques, on est sur 150 ha destinés à de l'activité pour la réindustrialisation de la France. C'est un enjeu national. C'est un des fonciers les plus importants en Île-de-France, si ce n'est pas le plus important, donc il y a un sujet. Sortir de l'opération d'intérêt national pour les logements, ça paraît logique à tout le monde. L'État se fait tirer un peu l'oreille, mais l'État voyant que les élus sont plutôt favorables, j'espère qu'ils reviendront à la raison, mais comme l'État est très demandeur de création de logements, il a peut-être peur qu'en sortant de l'opération d'intérêt national, les communes produisent moins de logements. On s'aperçoit que ce n'est pas le cas, puisque dans le diffus, il en est aussi produit. Au travers du service de la DDT, il est parfaitement au courant de ce qui s'y passe. Personnellement, même si je ne siége pas au Conseil d'Administration, j'assiste quasiment à tous, c'est très bizarre comment c'est fichu. On a les élus d'un côté et les représentants de l'État de l'autre. Je suis sûr qu'ils sont tous très compétents, mais j'ai du mal à voir la valeur ajoutée qu'ils amènent sur nos projets et sur ce qui se développe sur notre territoire. Effectivement, la question est engagée et je pense qu'elle apparaîtra au fur et à mesure de futures déclarations, de futures révisions de PLU. Ça ne paraît pas encore dans le SCoT, ça paraît peut-être un peu trop neuf et peut-être que si c'était apparu, l'État ne l'aurait peut-être pas signé complètement, puisque là aussi, on avait des accords avec l'État sur d'une part la production de logements, d'autre part la préservation de terres agricoles qui étaient destinées à ce plan France 2030 qui prévoit de la réindustrialisation. Ça a été un bras de fer avec l'État. L'État se rend compte que les élus peut-être ne se laissent plus autant faire qu'avant, qu'ils ont

une idée précise du territoire qu'ils veulent et cette idée avance aussi au fur et à mesure des années. Tout n'est pas figé. On se rend compte que l'aménagement évolue aussi, que la demande des habitants évolue. Il faut aussi être à l'écoute, être souple dans ce qu'on est capable de mettre en place. Oui, cette sortie de l'OIN est évoquée, peut-être pas entièrement, puisqu'il y a un vrai intérêt à ce que l'État soit partenaire sur la zone économique, et ça a du sens. Oui, sur le logement, ça n'a plus guère de sens, à part pour l'État de nous imposer des nombres de logements que les élus ne sont pas forcément enclins à vouloir construire, en tous cas pas dans n'importe quelles conditions. C'est un sujet qui est sur la table. C'est une certitude.

D'autres questions ? Vous avez fini, Mme PECULIER ? Je passe au vote. Y a des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Ont voté contre : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

Renouvellement de la convention de prestation de service relative au déneigement et à la viabilité hivernale entre la ville de Cesson et l'agglomération Grand Paris Sud

M. LE MAIRE : Je cède la parole à M. REALINI qui va nous parler de la neige. Ça va nous rafraîchir.

François REALINI : On va se rafraîchir un peu !

Délibération sur la convention de déneigement et viabilité hivernale entre la commune de Cesson et la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud. La compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud en application de l'article L.5216-5 du CGT. Cette compétence implique la gestion des voix situées au sein des ZAE et par conséquent le déneigement et de viabilité hivernale des voiries au sein de ces zones. La communauté d'agglomération GPS peut confier par convention d'un service ou d'un équipement relevant de ses attributions aux communes membres aux termes du même article. Cette convention n'implique pas transfert de compétences. Certaines parties du territoire ne disposant pas des moyens humains et techniques nécessaires, la commune de Cesson accepte d'assurer le déneigement et la viabilité hivernale des voiries utilisées au sein des zones d'activités sur son territoire. La convention prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2027 et est renouvelable une fois pour la même durée, soit jusqu'aux 31 décembre 2030. Si l'une ou l'autre des parties souhaite résilier la convention, elle devra le formaliser par lettre et accusé de réception avec un délai de préavis de un mois. Le plan de viabilité hivernale de la commune est communiqué à la communauté d'agglomération avant la période hivernale du 15 novembre au 15 mars. Le coût financier des prestations réalisées par la commune est pris intégralement en charge par la communauté d'agglomération.

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Les voiries d'ordre économique seront déneigées. C'est une bonne nouvelle.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Nous sommes arrivés à la fin de cet ordre du jour. J'ai reçu deux questions orales, posées par écrit par le groupe Nouveau Départ pour Cesson. Je vous propose d'en faire la lecture et j'y répondrai.

Christophe BOSQUILLON : La première question. Nous venons de traverser un nouvel épisode caniculaire de grande ampleur. Cette situation est appelée malheureusement à se répéter régulièrement. Nous alertons depuis de nombreuses années sur cette question. Pouvez-vous, Monsieur le Maire, lors du prochain Conseil municipal faire un retour d'expérience de l'épisode que nous venons de traverser et engager l'élaboration d'un plan municipal canicule intégrant des mesures de prévention et des mesures d'urgence ? Merci.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr. Je pourrais vous faire un retour là, mais malheureusement, je crains qu'un nouvel épisode de canicule ne nous arrive d'ici la fin de l'été. On fera un bilan de tous ces épisodes à la rentrée.

Pour faire simple, on a enclenché le plan communal de sauvegarde, comme dans beaucoup de communes, même si nous, on ne prend pas de photos pour mettre sur Facebook, je peux vous assurer que le plan communal de sauvegarde est enclenché. Le CCAS est pleinement mobilisé, les agents sont mobilisés. On a bien évidemment comme beaucoup pris la décision de fermer les établissements scolaires et d'accueillir les enfants dont les parents n'avaient pas de solution aux groupes scolaires qui bénéficient de pompes à chaleur réversibles pour garantir aux enfants et aux animateurs une qualité au moins d'hébergement pour permettre de proposer des animations à ces enfants.

Oui, l'élaboration d'un plan municipal canicule, à mon sens, puisque c'est des mesures de prévention et d'urgence, il pourrait être pleinement intégré au plan communal de sauvegarde avec un volet canicule. On pourra reparler et ça va être aussi dans le PLU, de mesures que je qualifierai d'urbaines et d'adaptation de notre bâti, mais pas que, à ces périodes de canicule. Tout ça à intégrer dans différents documents. À mon sens, le document qui doit faire référence pour faire face et uniquement pour faire face à ces situations, c'est le plan communal de sauvegarde. Toutes autres mesures qui visent à améliorer le confort dans les bâtiments, la prévention, des petites mesures ou des grosses qu'on pourrait faire sur nos bâtiments, bien évidemment, on peut l'intégrer sur d'autres documents et on a commencé déjà à y réfléchir. Mais bien sûr, on vous y associera bien volontiers.

Deuxième question.

Xaviera MARCHETTI : Bonsoir à tous. Où en est-on du dialogue avec la régie Eau de Grand Paris Sud concernant la mise en demeure de travaux imposés aux propriétaires sur le réseau ? Merci.

M. LE MAIRE : En l'occurrence, c'était plutôt un monologue d'Eau de Grand Paris Sud. J'avais en son temps rencontré le président BISSON – j'ai bien dit en son temps – qui avait été très attentif et son cabinet aussi, à cette demande, et qui avait engagé une demande de révision du règlement d'assainissement qu'utilise Eau de Grand Paris Sud. J'ai relancé auprès du nouveau président Stéphane BEAUDET cette question. Les services qui ont en charge, notamment les travaux liés à Eau de Grand Paris Sud, m'ont répondu que cette révision interviendrait probablement en septembre.

Donc on va avoir un règlement révisé qui n'imposera plus aux propriétaires des travaux notamment de regards des eaux usées à moins d'un mètre de la voie publique. Tout ça est en cours.

Nous sommes arrivés à la fin de ce Conseil municipal. Je vois que le public est venu. S'il souhaite poser des questions, intervenir, ce sera avec plaisir. Je vois que ce n'est pas le cas. Il va me rester à vous souhaiter de bonnes vacances. Essayez de trouver des endroits frais pour les passer. Ça va être compliqué. Revenez-nous au mois de septembre plein d'énergie pour qu'on continue cette formidable aventure. Bonnes vacances !